Examen écrit notaires immobilier 2018

Monsieur Alain PELLET et Madame Sonia VOLLAND viennent vous voir et vous exposent ce qui suit :

Madame Sonia VOLLAND est inscrite, au Registre Foncier, comme propriétaire du droit de superficie (DDP) No 2498 de la Commune de VERSOIX.

Le bâtiment No B1571 a été entièrement ravagé par un incendie le 4 janvier 2016. L'expert de la compagnie Bâloise Assurances SA, auprès de laquelle le bien immobilier était assuré, a conclu à la présence d'un dommage total.

Madame Sonia VOLLAND a souhaité privilégier l'alternative d'une indemnisation sans reconstruction, et pouvoir mettre un terme anticipé au DDP, par application par analogie de l'article 14 chapitre II lettre c, lequel stipule ce qui suit:

"Si le superficiaire renonce au renouvellement du droit de superficie, il doit procéder à ses frais et sans indemnité à l'enlèvement des constructions et installations, fondations comprises, et rendre le terrain nivelé. Toutefois, le superficiant a le droit d'acquérir les constructions et installations non transportables pour leur valeur intrinsèque, compte tenu de la vétusté et de l'état d'entretien."

Monsieur Alain PELLET a accepté l'extinction anticipée du droit de superficie, moyennant la remise en état de la parcelle.

Ils vous précisent par ailleurs que la parcelle 2291 en question est inscrite au cadastre des sites pollués.

A ce jour, le bâtiment B1571, érigé en vertu du droit de superficie, a été démoli, selon autorisation délivrée le 30 août 2017, sous No M 6451-4, en force.

Les travaux menés sur la parcelle 2291, entre octobre et décembre 2017, ont consisté en un dégrappage de la couche superficielle du terrain sur 0,60m, conformément aux conditions de restitution de la parcelle au superficiant. Tous les matériaux excavés ont été évacués en DCMI.

Le prêt hypothécaire, garanti par la cédule grevant le DDP, a été intégralement remboursé.

Ils précisent enfin, à toutes fins utiles, que la parcelle 5580, de la même Commune, propriété de Monsieur Jean DUNANT, est grevée d'une cédule hypothécaire, inscrite le 15 juin 2016, sous Pj 2200.

Une fois cette opération terminée, Monsieur Alain PELLET s'est mis d'accord avec son voisin, Monsieur Christian FAVRE, ainsi qu'avec la Commune de VERSOIX, afin de procéder à un remaniement parcellaire, en vue d'une vente future de chacune des nouvelles parcelles qui seront créées (Monsieur Alain PELLET sera propriétaire de la future parcelle 5651, Monsieur Christian FAVRE de la future parcelle 5652, et la Commune de VERSOIX de la future parcelle 5653).

Ces derniers ont ainsi d'ores et déjà mandaté un géomètre, qui a dressé un dossier de mutation No 12/2017, ainsi qu'un plan de servitude, que Monsieur Alain PELLET vous remet.

Le prix du m2 de terrain est estimé à CHF 1'000.--.

Compte tenu des souhaits des différentes parties, vous voudrez bien dresser le ou les actes nécessaires.

Par ailleurs, veuillez indiquer quels consentements seraient nécessaires, sans que ceux-ci soient à rédiger en totalité, ou quelles éventuelles autorisations seraient à requérir.

PLAN DE SERVITUDE

Etat au : 12.10.2015

Annexe à PJ 3297/2016

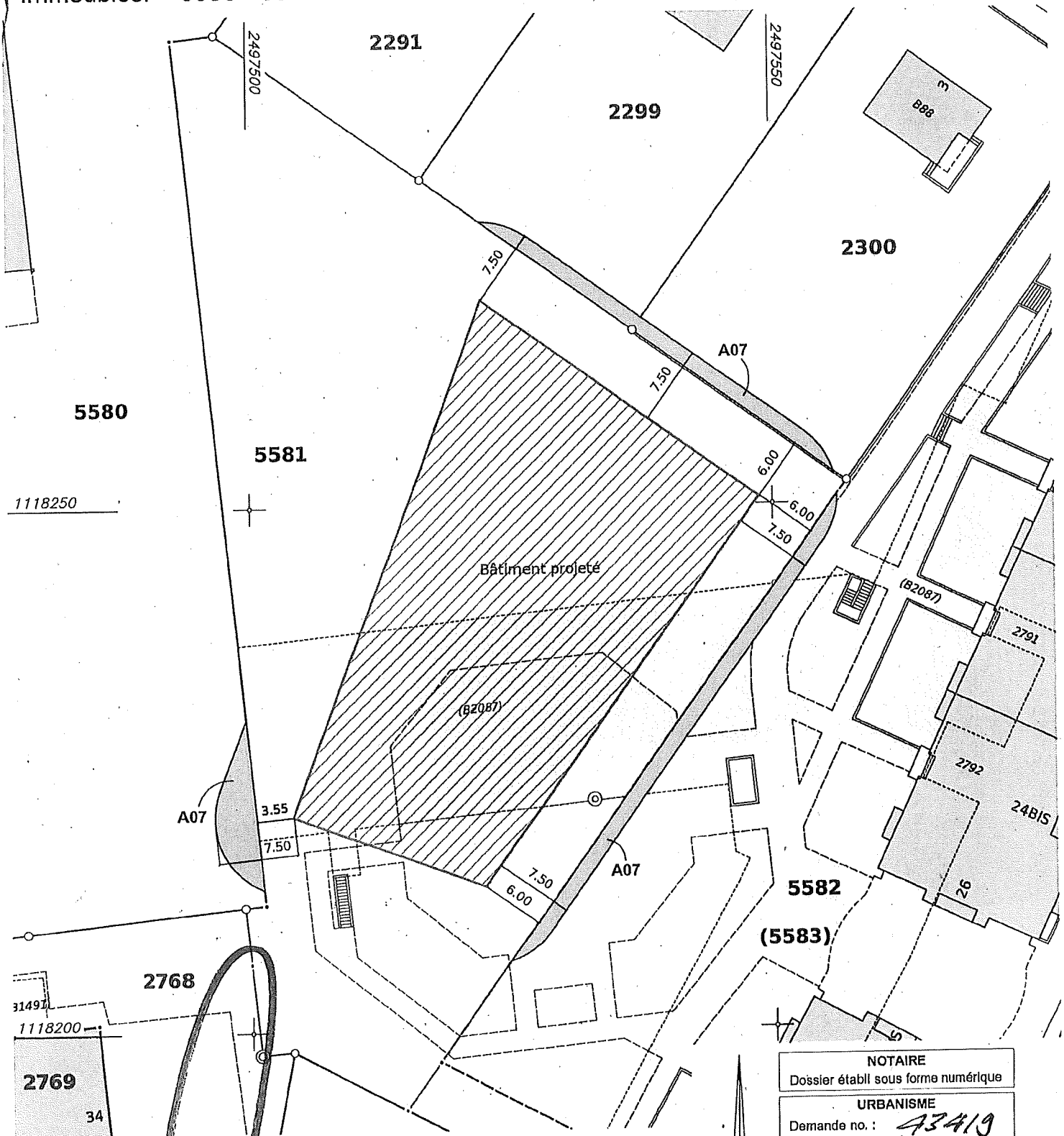
1

Commune : VERNIER
Plan: 20
Immeubles: 5580 - 5581

TIMBRE CANTONAL

ORIGINAL RF

016



Christian HALLER
Ingénieur EPFL-SIA Géomètre officiel AGG
4 , rue du Lièvre , 1227 GENEVE-ACACIAS
Tél: 41 22 827 16 40
Fax: 41 22 827 16 49
E-Mail: bureau@haller.ch membre bureau sia

A07 Servitude de distance et vue droite RF 93118

bâtiment hors-sol projeté

NOTAIRE
Dossier établi sous forme numérique

URBANISME
Demande no. : 43419
Voir rapport annexé
Genève, le 14 oct 2015

ATTENTION
LES ELEMENTS ISSUS DE LA BASE DE DONNEES CADASTRALES, ONT UN ECART MAXIMAL DE 30 cm

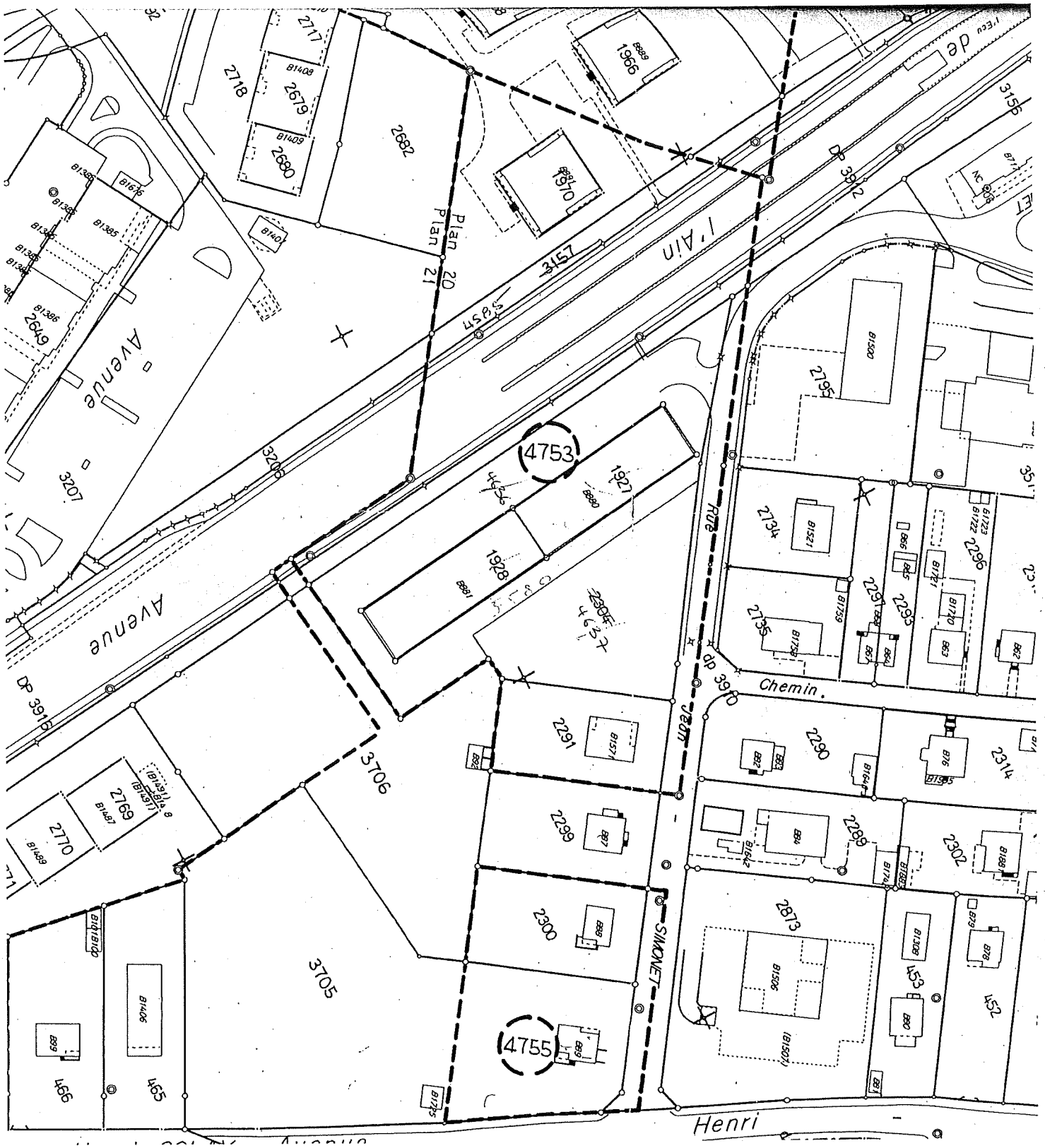
Dossier No. 4820.4

Etabli, le 12.10.2015 / MH
Modifié, le -

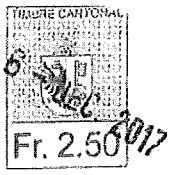
Légende: www.cadastre.ch/legende

Echelle : 1:500

I:\AFFAIRE\4000_4999\4800_4849\D_4820\D_4820.4 DIV\Servitude\S48204B.dwg - 20151210



Plan annexé au RS 35322



DA 025 – 15.10

Délibération du Conseil municipal de Versoix du 6 octobre 2015

relative à une

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, 32 OUI, soit à l'unanimité,

décide

1 de charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

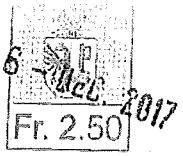
a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;

b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;

d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;

e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

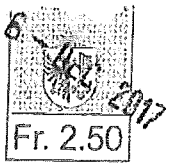


à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2 cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

Fo
No 874/15



PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

DÉCISION

du 24 NOV. 2015

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Versoix du 6 octobre 2015

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Versoix du 6 octobre 2015, ayant pour objet :

la délégation de compétences au conseil administratif pour la passation d'actes authentiques jusqu'à la fin de la législature 2015-2020,

EST APPROUVÉE.

François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Versoix	2 ex
SSCO-SJ	1 ex
SSCO	2 ex

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance des communes

Annexe à la décision PRE du 24 NOV. 2015
Certifiée conforme au texte voté par le conseil municipal

Fr. 2.50

Législature 2015-2020
Séance du 6 octobre 2015

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

par 32 oui, soit à l'unanimité

1 de charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;

b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;

d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;

e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2 cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

* * *

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

6 DEC. 2017
Fr. 2.50

DOSSIER DE MUTATION N° : 24/2017

ORIGINAL R.F.

Commune : VERSOIX
Section :
Plan(s) : 20
Biens-fonds : 2291-2299-2300

MUTATION PARCELLAIRE

Mutation de projet

ATTENTION:
Mutation conforme au projet
Limites et surfaces susceptibles de modifications par un nouveau tableau de mutation
(Art. 175 et 176 LaCC et 126 ORF)

Pièces du dossier :

1. Titre	(1)
2. Anciens immeubles	(1)
3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles	(1)
4. Plan	(1)

Dossier technique :

Esquisse de terrain	(1)
Fichier des mesures et calculs des points fixes	(0)
Fichier des mesures et calculs des levés	(1)
Fichier de comparaison des coordonnées	(0)

Acte dressé par
Maître :
Réf. .....
Acte accepté le : .....

Direction générale de l'urbanisme
Emoluments ..15.-.....
Préavis favorable sous condition.
Voir rapport annexé N° ..44075....
Autorisations de construire réservées.
Genève , le ..12 mai 2017.....

*Direction **générale** de l'agriculture*
o Décision de la compétence de la commission foncière agricole
o Décision du .....annexée
o Emoluments .....
Genève , le .....

L'auteur du dossier :

GEOMETRES ASSOCIES
NEY & HURNI S.A.
6, rue Chabrey - 1202 GENEVE
022 918.08.00 - 022 918.08.08
info@neyhurni.com
www.neyhurni.com

p.o. Pierre-Yves HEIMBERG
Ingénieur géomètre officiel

Dossier n° D2077

Etabli le : 2.05.2016
Vérifié le : 03.08.2017
" " 13.11.2017

DMO, Direction de la Mensuration Officielle

Introduction en base de données effectuée le .....

Visa accordé sous condition.

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation : 24/2017

Commune : VERSOIX

Section :

8 - DEC. 2017
Fr. 2.50

Numéros	Surfaces R.F. m2	Diff. m2	Surfaces corrigées m2	Immeubles divisés en	Immeubles divisés surface m2	Observations
2291	1077	+1	1078	A	1017	
				B	61	
2299	1121		1121	A	231	
				B	838	
				C	52	
2300	1120		1120		1120	
dp 3910	10500		10500	A	10450	
				B	50	
Totaux	**3318**	**+1**	**3319**		**3319**	

GEOMETRES ASSOCIES
NEY & HURNI S.A.
6, rue Chabrey - 1202 GENEVE
022 918.08.00 - 022 918.08.08
info@neyhurni.com
www.neyhurni.com

p.o. Pierre-Yves HEIMBERG
Signature

Dossier n° : D2077

Etabli le : 02.05.2016
Vérifié le : 09.08.2017
Vérifié le : 13.11.2017

FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 24/2017
Commune : VERSOIX
Section :

6 DEC 2017
Fr. 2.50

Objets	Numéros	Formations Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	20				
Immeuble	**5651**	2291A+2299A + 3910B		**1298**	
Nom local		Les Grands Prés			
Bâtiment Adresse	B87	Partie Habitation un logement Rue Jean-SIMONET 5		5	
Bâtiment Adresse	B1571	Habitation un logement Rue Jean-SIMONET 5BIS		134	
Immeuble	**5652**	2291B+2299B		**899**	
Nom local		Les Grands Prés			
Bâtiment Adresse	B87	Partie Habitation un logement Rue Jean-SIMONET 5		89	
Immeuble	**5653**	2299C+2300		**1122**	
Nom local		Les Grands Prés			
Bâtiment Adresse	B88	Habitation un logement Rue Jean-SIMONET 3		68	
					Abornement et levé après les travaux
		Surface totale des nouveaux immeubles		**3319**	

GEOMETRES ASSOCIES
NEY & HURNI S.A.
6, rue Chabrey - 1202 GENEVE
022 918.08.00 - 022 918.08.08
info@neyhurni.com
www.neyhurni.com

p.o. Pierre-Yves HEIMBERG
Signature

Dossier n° : D2077

Etabli le : 02.05.2016
Vérifié le : 09.08.2017
Vérifié le : 13.11.2017

D2077-ne

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

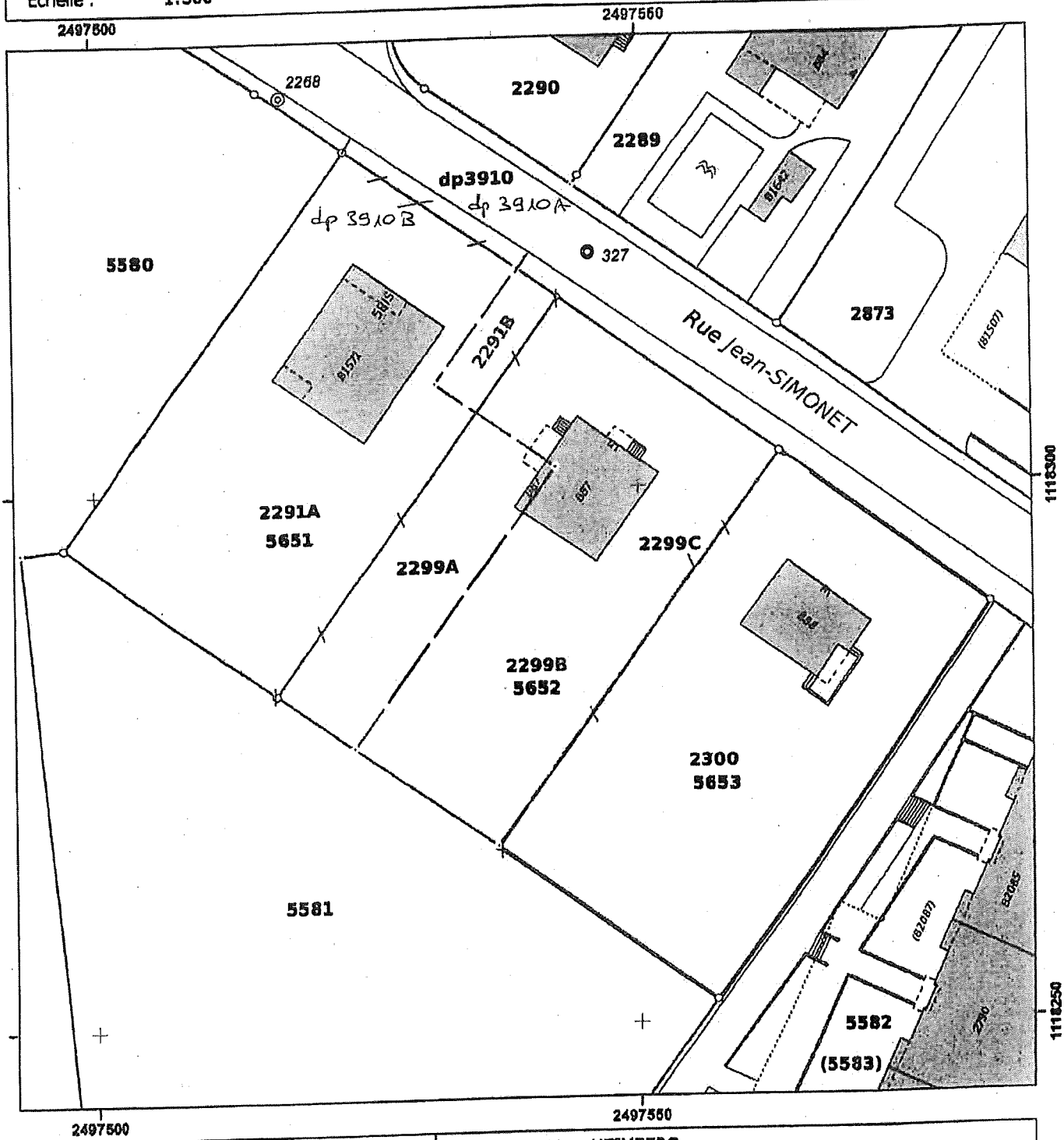
Extrait du plan du registre foncier

Commune : VERSOIX
Plan(s) : **20**
Parcelle(s) : **2291-2299-2300**
Echelle : 1:500

No de mutation : **24/2017**

Fr. 2.50

Dossier n°: D2077
Genève le : 02.05.2016
Vérifié le : 9.08.2017
Coordonnées moyennes:
Est = 2497547.38
Nord = 1118277.11



GEOMETRES ASSOCIES NEY & HURNI SA

Rue Chabrey 6
1202 Genève
www.neyhurni.com
Géomaticien(ne) :

Tél : 022 918 08 00
Fax : 022 918 08 08
info@neyhurni.com
Ch.D

p.o. Pierre-Yves HEIMBERG
signature :

Légende et origine des données

Fond cadastral : *Représentation en noir selon les normes cadastrales en vigueur*
Données cadastrales en vigueur extraites de la base de données cantonale
Légende : www.cadastre.ch/legende

PLAN DE SERVITUDE Annexe au TM 24/2017

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

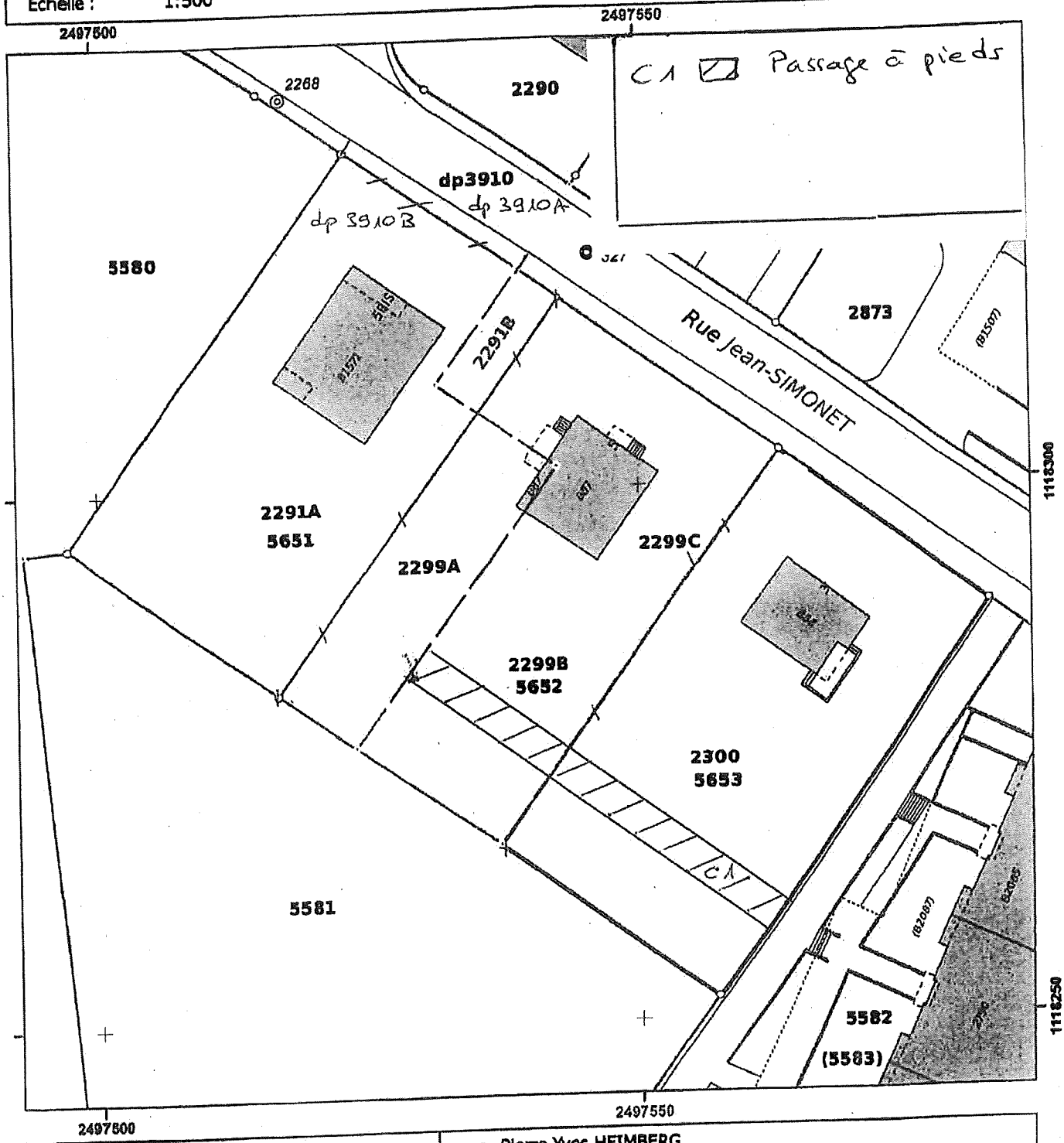
Extrait du plan du registre foncier

Commune : VERSOIX
Plan(s) : 20
Parcelle(s) : 2291-2299-2300
Echelle : 1:500

No de mutation : 24/2017

Fr. 2.50

Dossier n°: D2077
Genève le : 02.05.2016
Vérifié le : 9.08.2017
Coordonnées moyennes:
Est = 2497547.38
Nord = 1118277.11



GEOMETRES ASSOCIES
NEY & HURNI SA

Rue Chabrey 6
1202 Genève
www.neyhurni.com
Géomaticien(ne) :

Tél : 022 918 08 00
Fax : 022 918 08 08
info@neyhurni.com
Ch.D

p.o. Pierre-Yves HEIMBERG
signature :

Légende et origine des données

Fond cadastral : *Représentation en noir selon les normes cadastrales en vigueur*
Données cadastrales en vigueur extraites de la base de données cantonale
Légende : www.cadastre.ch/legende

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
Office de l'urbanisme

RAPPORT 044035

Requête de : MM. NEY & HURNI ing. géom. off.

au nom de :

en date du : 15 mai 2017

commune de : VERSOIX

feuille(s) : 20

parcelle(s) : 2291, 2299, 2300

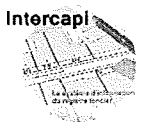
RAPPORT

Favorable sous conditions

Les conditions foncières et générales du plan localisé de quartier n°29210-540, adopté le 1 octobre 2003 par le Conseil d'Etat, resteront réservées au profit de l'Etat de Genève et de la commune de Versoix, notamment concernant ses règles de construction, ses accès routiers et ses cessions au domaine public.

Pierre AYSANOA
Direction administrative et financière

Extrait du registre des droits



Servitude	(Type A) Interdiction de certains établissements ID 2004/034538, 35325-A
Registre foncier	Registre foncier Genève
Date de création	08.12.1938
No d'affaire	A1569

Données générales

Droit ID	Servitude ID 2004/034538, 35325-A
Description	(Type A) Interdiction de certains établissements
Observation	limitation de l'assiette du fonds dominant 5580 aux anciennes parcelles 1927, 1928, 4636, 4637, voir Pj. 7096/2015
Valeur totale	
Date d'échéance	

Grevé/bénéficiaire

Fonds servants	Fonds dominants ou bénéficiaires
B-F Versoix/2299	B-F Versoix/2291, B-F Versoix/5580
B-F Versoix/2300	B-F Versoix/2291, B-F Versoix/5580
B-F Versoix/5582	B-F Versoix/2291, B-F Versoix/5580

Fonds dominants indéterminés (DI) et dominants servants indéterminés (CD)

Aucun(e)

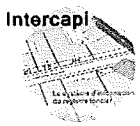
Exercices des droits

Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.
Voir plan annexé au RS 35322
Rapport de droit A
FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4755 et 2299

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 06.04.2018 Aucune

Extrait du registre des droits



Servitude	(Type A) Interdiction de certains établissements ID 2004/034539, 35325-B
Registre foncier	Registre foncier Genève
Date de création	08.12.1938
No d'affaire	A1569

Données générales

Droit ID	Servitude ID 2004/034539, 35325-B
Description	(Type A) Interdiction de certains établissements
Observation	
Valeur totale	
Date d'échéance	

Grevé/bénéficiaire

Fonds servants	Fonds dominants ou bénéficiaires
B-F Versoix/1970	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/2291	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/2300	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/2716	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/3156	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/4585	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/5580	B-F Versoix/2299
B-F Versoix/5582	B-F Versoix/2299

Fonds dominants indéterminés (DI) et dominants servants indéterminés (CD)

Aucun(e)

Exercices des droits

Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.
Voir plan annexé au RS 35322
Rapport de droit B
FS limité au périmètre des anc. parc. 4753 et 4755

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 06.04.2018 Aucune

Extrait du registre des droits

Servitude	(Type A) Interdiction de certains établissements ID 2004/034540, 35325-C
Registre foncier	Registre foncier Genève
Date de création	08.12.1938
No d'affaire	A1569

Données générales

Droit ID	Servitude ID 2004/034540, 35325-C
Description	(Type A) Interdiction de certains établissements
Observation	
Valeur totale	
Date d'échéance	

Grevé/bénéficiaire

Fonds servants	Fonds dominants ou bénéficiaires
B-F Versoix/1970	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/2291	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/2299	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/2716	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/3156	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/4585	B-F Versoix/2300
B-F Versoix/5580	B-F Versoix/2300

Fonds dominants indéterminés (DI) et dominants servants indéterminés (CD)

Aucun(e)

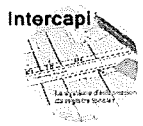
Exercices des droits

Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.
Voir plan annexé au RS 35322
Rapport de droit C
FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4753 et 2299

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 06.04.2018 Aucune

Extrait du registre des droits



!

Servitude	(Type D) Restriction d'affectation ID 2004/047193, 47576-A
Registre foncier	Registre foncier Genève
Date de création	10.02.1942
No d'affaire	A210

Données générales

Droit ID	Servitude ID 2004/047193, 47576-A
Description	(Type D) Restriction d'affectation
Observation	
Valeur totale	
Date d'échéance	

Grevé/bénéficiaire

Fonds servants	Fonds dominants ou bénéficiaires
B-F Versoix/5580	B-F Versoix/2291

Fonds dominants indéterminés (DI) et dominants servants indéterminés (CD)

Aucun(e)

Exercices des droits

Voir photocopie annexée au RS
Rapport de droit A
Pj. 7096/2015 : fonds servant limité au périmètre des anciennes parcelles 1927 - 1928 - 4636 - 4637, voir DM 53/2014

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 06.04.2018 Aucune

Extrait du registre des droits

Servitude	Distance et vue droite ID 2016/008516, 93118
Registre foncier	Registre foncier Genève
Date de création	15.04.2016
No d'affaire	2016/3297/0

Données générales

Droit ID	Servitude ID 2016/008516, 93118
Description	Distance et vue droite
Observation	
Valeur totale	
Date d'échéance	

Grevé/bénéficiaire

Fonds servants	Fonds dominants ou bénéficiaires
B-F Versoix/2299	B-F Versoix/5581
B-F Versoix/2299	ETAT DE GENEVE, état, GENEVE
B-F Versoix/2300	B-F Versoix/5581
B-F Versoix/2300	ETAT DE GENEVE, état, GENEVE
B-F Versoix/5580	B-F Versoix/5581
B-F Versoix/5580	ETAT DE GENEVE, état, GENEVE
B-F Versoix/5582	B-F Versoix/5581
B-F Versoix/5582	ETAT DE GENEVE, état, GENEVE
DDP Versoix/5583	B-F Versoix/5581
DDP Versoix/5583	ETAT DE GENEVE, état, GENEVE

Fonds dominants indéterminés (DI) et dominants servants indéterminés (CD)

Aucun(e)

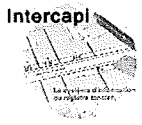
Exercices des droits

Pj. 3297/2016 :
Cette servitude comportera l'interdiction de toute construction dans les limites de la zone grevée, étant entendu qu'en cas de construction à édifier dans l'avenir sur le fonds servant, la limite de la zone grevée sera considérée comme limite de parcelle pour le calcul des distances et vues droites exigées par la loi sur les constructions.
Assiette : légende A7 au plan original N° 1

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 06.04.2018 Aucune

Extrait du registre foncier Bien-fonds VERSOIX / 2291



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	6643 Versoix	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	2291	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 36826 56351 59	
Surface	1'077 m², Mensuration Officielle	
Mutation		
Numéro(s) plan(s):	Aucun	
Part de surface grevée		
Nom local	Les Grands Prés	
Couverture du sol		
Bâtiments/Constructions	Habitation à un seul logement, N° bâtiment: B1571, 134 m²	Rue Jean-SIMONET 5BIS, 1290 Versoix
Mention de la mensuration officielle		
Observation		
Immeubles dépendants	Aucun(e)	

Propriété

Propriété individuelle

PELLET Alain, 22.08.1961 — 04.11.2005 2005/12964/0 Héritage partage
06.06.2006 2006/5753/0 Achat

Mentions

08.12.1980 A3062	Préemption fav. Etat et Commune (LGL) ID.2004/059477

Servitudes

08.12.1938 A1569	(D) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034538, 35325-A à la charge de B-F Versoix/2299 à la charge de B-F Versoix/2300 à la charge de B-F Versoix/5582
Observation:	limitation de l'assiette du fonds dominant 5580 aux anciennes parcelles 1927, 1928, 4636, 4637, voir Pj. 7096/2015
08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034539, 35325-B en faveur de B-F Versoix/2299
08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034540, 35325-C en faveur de B-F Versoix/2300
10.02.1942 A210	(D) (Type D) Restriction d'affectation ID.2004/047193, 47576-A à la charge de B-F Versoix/5580
10.02.1942 A210	(C) (Type D) Restriction d'affectation ID.2004/047194, 47576-B en faveur de B-F Versoix/5580
Observation:	limitation de l'assiette du fonds dominant aux anciennes parcelles 1927, 1928, 4636, 4637, voir Pj 7096/2015
12.03.1965 A441	(C) DDP (Type A) Superficie, jusqu'au 30.04.2024 ID 2004/014662 15382 en faveur de DDP Versoix/2498
23.06.1966 D3722	(D) Passage ID 2004/012544 12567 à la charge de B-F Versoix/5580

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

12.03.1965 A441	Suppression du droit de préemption légal du Superficiaire – Modification Pj 8938 du 15.11.1989 – ID 2005/017020
15.11.1989 8938	Conditions spéciales du droit de retour ID 2005/017023

Texte contrat

Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034538, 35325-A	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit A FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4755 et 2299
Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034539, 35325-B	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit B FS limité au périmètre des anc. parc. 4753 et 4755
Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034540, 35325-C	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit C FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4753 et 2299
Servitude, (Type D) Restriction d'affectation, ID.2004/047193, 47576-A	Voir photocopie annexée au RS Rapport de droit A Pj. 7096/2015 : fonds servant limité au périmètre des anciennes parcelles 1927 - 1928 - 4636 - 4637, voir DM 53/2014
Servitude, (Type D) Restriction d'affectation, ID.2004/047194, 47576-B	Voir photocopie annexée au RS Rapport de droit B
Servitude, (Type C) Passage ID 2004/012544 12567	Le passage s'exercera à la limite séparative entre les deux parcelles sur une bande d'une largeur de 2m

Droits de gage immobilier

06.06.2006 2006/5754/0	Cédule hypothécaire sur papier au porteur, Fr. 390'000.00, 1er rang, Intérêt max. 12%, Droit de gage individuel	
	Porteur BANQUE CANTONALE DE GENEVE, société anonyme de droit public, GENEVE	06.06.2006 2006/5754/0

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 04.04.2018 Aucune

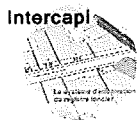
Explications:

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = dominants servants indéterminés; DI = fonds dominants indéterminés.
3. ID = numéro d'identification d'un droit. R = radiation d'un droit.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes:

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Non affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Extrait du registre foncier Bien-fonds VERSOIX / 2299



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	6643 Versoix
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	2299
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH 57638 25165 01
Surface	1'121 m², Mensuration Officielle
Mutation	
Numéro(s) plan(s):	Aucun
Part de surface grevée	
Nom local	Les Grands Prés
Couverture du sol	
Bâtiments/Constructions	Habitation à un seul logement, N° bâtiment: B87 Surface totale 94 m² — Rue Jean-SIMONET 5, 1290 Versoix
Mention de la mensuration officielle	
Observation	
Immeubles dépendants	Aucun(e)

Propriété

Propriété individuelle

FAVRE Christian Georges 24.01.1955	31.03.1981 A 2816/1981 Achat

Mentions

08.12.1980 A3062	Préemption fav. Etat et Commune (LGL) ID.2004/059477

Servitudes

08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034538, 35325-A en faveur de B-F Versoix/2291 en faveur de B-F Versoix/5580
Observation:	limitation de l'assiette du fonds dominant 5580 aux anciennes parcelles 1927, 1928, 4636, 4637, voir Pj. 7096/2015
08.12.1938 A1569	(D) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034539, 35325-B à la charge de B-F Versoix/1970 à la charge de B-F Versoix/2291 à la charge de B-F Versoix/2300 à la charge de B-F Versoix/2716 à la charge de B-F Versoix/3156 à la charge de B-F Versoix/4585 à la charge de B-F Versoix/5580 à la charge de B-F Versoix/5582
08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034540, 35325-C en faveur de B-F Versoix/2300
15.04.2016 2016/3297/0	(C) Distance et vue droite ID.2016/008516, 93118 en faveur de B-F Versoix/5581 en faveur de ETAT DE GENEVE, état, GENEVE

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Aucun(e)

Texte contrat

Servitude, (Type A) Interdiction de certains	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.

établissements,	Voir plan annexé au RS 35322
ID.2004/034538, 35325-A	Rapport de droit A
	FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4755 et 2299
Servitude, (Type A) Interdiction de certains	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.
établissements,	Voir plan annexé au RS 35322
ID.2004/034539, 35325-B	Rapport de droit B
	FS limité au périmètre des anc. parc. 4753 et 4755
Servitude, (Type A) Interdiction de certains	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques.
établissements,	Voir plan annexé au RS 35322
ID.2004/034540, 35325-C	Rapport de droit C
	FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4753 et 2299
Servitude, Distance et vue droite, ID.2016/008516, 93118	Pj. 3297/2016 : Cette servitude comportera l'interdiction de toute construction dans les limites de la zone grevée, étant entendu qu'en cas de construction à édifier dans l'avenir sur le fonds servant, la limite de la zone grevée sera considérée comme limite de parcelle pour le calcul des distances et vues droites exigées par la loi sur les constructions. Assiette : légende A7 au plan original N° 1

Droits de gage immobilier

04.11.2005 2005/12966/0	Cédule hypothécaire sur papier au porteur, Fr. 340'000.00, 1er rang, Intérêt max. 12%, Droit de gage individuel Primé par servitude ID.2016/008516	15.04.2016 2016/3297/0

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 04.04.2018 — Aucune

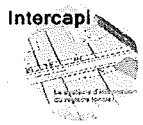
Explications:

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = dominants servants indéterminés; DI = fonds dominants indéterminés.
3. ID = numéro d'identification d'un droit. R = radiation d'un droit.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes:

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Non affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Extrait du registre foncier Bien-fonds VERSOIX / 2300



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	6643 Versoix	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	2300	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 41635 16582 62	
Surface	1'120 m², Mensuration Officielle	
Mutation		
Numéro(s) plan(s):	Aucun	
Part de surface grevée		
Nom local	Les Grands Prés	
Couverture du sol		
Bâtiments/Constructions	Habitation à un seul logement, N° bâtiment: B88, 68 m²	Rue Jean-SIMONET 3, 1290 Versoix
Mention de la mensuration officielle		
Observation		
Immeubles dépendants	Aucun(e)	

Propriété

Propriété individuelle

COMMUNE DE VERSOIX, commune	25.09.2006 2006/9851/0 Exercice de droit préemption

Mentions

08.12.1980 A3062	Préemption fav. Etat et Commune (LGL) ID.2004/059477

Servitudes

08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034538, 35325-A en faveur de B-F Versoix/2291 en faveur de B-F Versoix/5580
Observation:	limitation de l'assiette du fonds dominant 5580 aux anciennes parcelles 1927, 1928, 4636, 4637, voir Pj. 7096/2015
08.12.1938 A1569	(C) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034539, 35325-B en faveur de B-F Versoix/2299
08.12.1938 A1569	(D) (Type A) Interdiction de certains établissements ID.2004/034540, 35325-C à la charge de B-F Versoix/1970 à la charge de B-F Versoix/2291 à la charge de B-F Versoix/2299 à la charge de B-F Versoix/2716 à la charge de B-F Versoix/3156 à la charge de B-F Versoix/4585 à la charge de B-F Versoix/5580
15.04.2016 2016/3297/0	(C) Distance et vue droite ID.2016/008516, 93118 en faveur de B-F Versoix/5581 en faveur de ETAT DE GENEVE, état, GENEVE

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Aucun(e)

Texte contrat

Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034538, 35325-A	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit A FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4755 et 2299

Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034539, 35325-B	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit B FS limité au périmètre des anc. parc. 4753 et 4755
Servitude, (Type A) Interdiction de certains établissements, ID.2004/034540, 35325-C	Une servitude perpétuelle consistant en l'interdiction d'établir des cinémas, auberges, cafés, brasseries et débits de boissons alcooliques. Voir plan annexé au RS 35322 Rapport de droit C FS limité au périmètre de l'anc. parc. 4753 et 2299
Servitude, Distance et vue droite, ID.2016/008516, 93118	Pj. 3297/2016 : Cette servitude comportera l'interdiction de toute construction dans les limites de la zone grevée, étant entendu qu'en cas de construction à édifier dans l'avenir sur le fonds servant, la limite de la zone grevée sera considérée comme limite de parcelle pour le calcul des distances et vues droites exigées par la loi sur les constructions. Assiette : légende A7 au plan original N° 1

Droits de gage immobilier

Aucun(e)

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 04.04.2018 Aucune

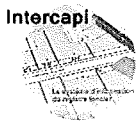
Explications:

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = dominants servants indéterminés; DI = fonds dominants indéterminés.
3. ID = numéro d'identification d'un droit. R = radiation d'un droit.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes:

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Non affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Extrait du registre foncier Droit distinct et permanent VERSOIX / 2498



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	6643 Versoix	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	2498	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 56856 56330 28	
DDP	12.03.1965 A441	(D) DDP (Type A) Superficie, jusqu'au 30.04.2024 ID.2004/014662, 15382 à la charge de B-F Versoix/2291
Surface	1077 m², Mensuration Officielle	
Mutation		
Numéro(s) plan(s):	Aucun	
Part de surface grevée		
Nom local	Les Grands Prés	
Couverture du sol		
Bâtiments/Constructions	Habitation à un seul logement N° bâtiment: B1571, 134 m2	Rue Jean-SIMONET 5BIS, 1290 Versoix
Mention de la mensuration officielle		
Observation		
Immeubles dépendants	Aucun(e)	

Propriété

Propriété individuelle

VOLLAND Sonia 22.10.1972	25.04.2004 3022/2004 Achat

Mentions

Aucun(e)

Servitudes

08.05.1979 A1018	(D) Passage à pied ID 2008/003194 33540 à la charge de B-F Versoix/5580

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

12.03.1965 A441	Suppression du droit de préemption légal du superficiaire - Modification Pj. 8938 du 15.11.1989 - ID.2005/017020
15.11.1989 8938	Conditions spéciales du droit de retour ID.2005/017023
05.09.2010 9268	Bail à loyer, jusqu'au 05.09.2020 ID 2010/001254 en faveur de BECK Frédéric 15.02.1967
26.07.2017	Saisie définitive ID 2017/006542 R. Saisie 3669

Texte contrat

DDP, (Type A) Superficie jusqu'au 30.04.2024, ID.2004/014662, 15382 Voir conditions

Droits de gage immobilier

26.04.1985 B1809	Cédule hypothécaire sur papier au porteur, Fr. 1'200'000.00, 1er rang, Intérêt max. 10%, Droit de gage individuel Porteur BANQUE CANTONALE DE GENEVE, GENEVE	26.04.1985 B1809
15.11.1989 8938	Hypothèque nominative, Fr. 44'572.35, 2ème rang, Hypothèque légale, Annotation: Droit de profiter des cases libres, Droit de gage individuel Créancier hypothécaire PELLET Alain 22.08.1961 Primé par annotation ID.2005/017023	15.11.1989 8938

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 04.04.2018 Aucun(e)

Explications:

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = dominants servants indéterminés; DI = fonds dominants indéterminés.
3. ID = numéro d'identification d'un droit. R = radiation d'un droit.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes:

Données historiques:	Affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Non affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché